



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18208
8 juillet 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 JUILLET 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et me référant aux accusations formulées par les autorités irakiennes (qui font l'objet du document S/18188), à savoir les prétendus tirs de missiles sol-sol sur les zones résidentielles de la ville de Kirkouk, j'ai l'honneur de vous informer que ces allégations sont dénuées de tout fondement. Il n'y a eu aucune attaque aux missiles contre les zones civiles susmentionnées. Toutefois, les forces de la République islamique d'Iran ont effectivement lancé une attaque aux missiles contre les installations pétrolières de Kirkouk, attaque qui s'est révélée efficace.

A notre avis, en inventant cette prétendue attaque sur les zones civiles de Kirkouk, les responsables irakiens préparaient le terrain à la reprise de leurs attaques aériennes sur les zones civiles de la République islamique d'Iran, ce qu'ils ont effectivement fait en attaquant le 29 juillet 1986 les civils innocents de Sa'adiieh (village près d'Ahwaz) et la ville de Rabat.

Du fait de cette violation irakienne du droit humanitaire international et de l'accord du 12 juin, on compte jusqu'ici cinq civils morts en martyrs et 28 autres blessés tandis que huit unités résidentielles ont été complètement rasées.

J'ai reçu instruction de vous demander d'envoyer l'équipe des Nations Unies en poste à Téhéran dans la ville de Rabat et dans le village de Sa'adiieh afin d'établir, pour informer la communauté internationale, un rapport sur ce nouveau crime de guerre parmi tous ceux commis par l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI